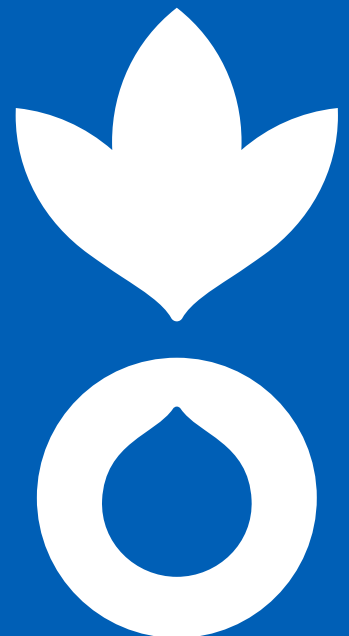


BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SENEGAL



POINTS SAILLANTS

- Mouvements de transhumance nord-sud marqués, avec des arrivées massives de la Mauritanie et des départs vers le Mali
- Couverture végétale globalement satisfaisante mais avec déficits notables observés dans le nord du pays
- Ressources en eau jugées globalement suffisantes, avec un recours majoritaire aux forages
- Des cas de vols de bétail continuent à être signalés dans toutes les régions du pays
- Prix du bétail relativement stable, exceptée hausse importante du prix des bovins mâles
- Prix du riz toujours en hausse par rapport à la moyenne quinquennale, tandis que le sorgho est en baisse significative



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim (ACF) en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le Système d'Alerte Précoce (SAP) national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site geosahel.info.

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine, Fatick et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent de deux sources :

- Le projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivité) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Ces données sont accessibles en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.
- Le service terrestre de COPERNICUS Global Land Service, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

TABLE DES MATIERES

Contexte	3
Situation pastorale	3
Concentration et mouvements	3
Ressources en pâturage.....	4
Ressources en Eau	7
Feux de brousse	9
État d'embonpoint et de santé des animaux.....	9
Vols de bétail, conflits et insécurité	11
Accès aux marchés, Appui au secteur pastoral et disponibilité d'aliment pour bétail	13
Prix des marchés	15
Conclusion	19
Perspectives et Recommandations	20
Information et contacts	21
partenariats	21
Financements.....	21

CONTEXTE

Les mois d'avril et mai 2025 marquent la soudure pastorale avec une forte dégradation de la biomasse herbacée, particulièrement dans les zones sahéliennes comme Matam, Podor, Kanel et Bakel. Ceci se répercute sur l'état d'embonpoint des animaux qui est apprécié moyen à médiocre. S'agissant des sources d'abreuvement, le bétail dépend essentiellement des forages et puits pastoraux, entraînant une forte concentration autour de ces infrastructures, avec des risques élevés de conflit d'usage. Par ailleurs, on note une recrudescence de maladies animales en cette période (pasteurellose, dermatose nodulaire...) aggravées par le stress hydrique.

SITUATION PASTORALE

CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Pendant les mois d'avril et de mai 2025, la concentration de bétail était globalement moyenne à l'échelle du territoire (Figure 1). Comme c'était le cas à la période précédente, les concentrations sont très faibles voire nulles à Keur Momar Sarr (Louga) et Ndiayagal (Saint-Louis). Par ailleurs, des concentrations faibles sont rapportées dans plusieurs localités du nord du pays, notamment dans les régions de Louga (Wendou Loubel, Labgar, Darou Mousty et Keur Momar Sarr), de Saint-Louis (Ndiayagal et Niassanté) et Matam (Orkadiéré). Par ailleurs, des concentrations faibles sont également rapportées à Tambacounda (Bondji et Kothiary), et à Kaffrine (Missirah Wadéne).

À l'inverse, des concentrations fortes à très fortes sont signalées dans les zones centrales du pays, notamment à Kaolack (Gainthe Kaye et Thuridia), dans le sud de la région de Louga (Diwane Thionokh et Dolly) et dans l'ouest de Tambacounda (Sinthiou Malem, Payar, Missirah).

Les mouvements de transhumance suivent une tendance générale nord-sud, marquée par des arrivées depuis la Mauritanie et des départs en direction du Mali (Figure 1).

Dans la région de Louga, la zone de Darou Mousty enregistre à la fois des arrivées massives depuis les départements de Louga, Kébémér et Linguère et des départs importants vers les départements de Diourbel, Fatick et Thiès. Au niveau de Dolly, on constate également des mouvements importants, avec des arrivées massives depuis Dahra et des départs massifs en direction du Saloum. Dans la région de Saint-Louis, la zone de Galoya connaît également des arrivées à la fois massives et précoces.

Dans la région de Kaolack, des arrivées précoces sont signalées à Keur Ayip en provenance du Djolof, tandis qu'à Gainthe Kaye, les arrivées sont à la fois massives et précoces, également en provenance du Djolof. En parallèle, la région de Fatick enregistre des départs massifs et précoces depuis Mbar, en direction de l'est, du nord et du sud du pays.

Dans la région de Matam, le département de Ranérou enregistre des arrivées massives en provenance de la Mauritanie, des zones frontalières du Sénégal, ainsi que du Mali. À Tambacounda, des départs précoces sont observés à Ngabou, principalement vers le sud et le Mali. À Bondji, on note à la fois des arrivées

précoces en provenance de la Mauritanie et des départs massifs en direction de la région de Kédougou.

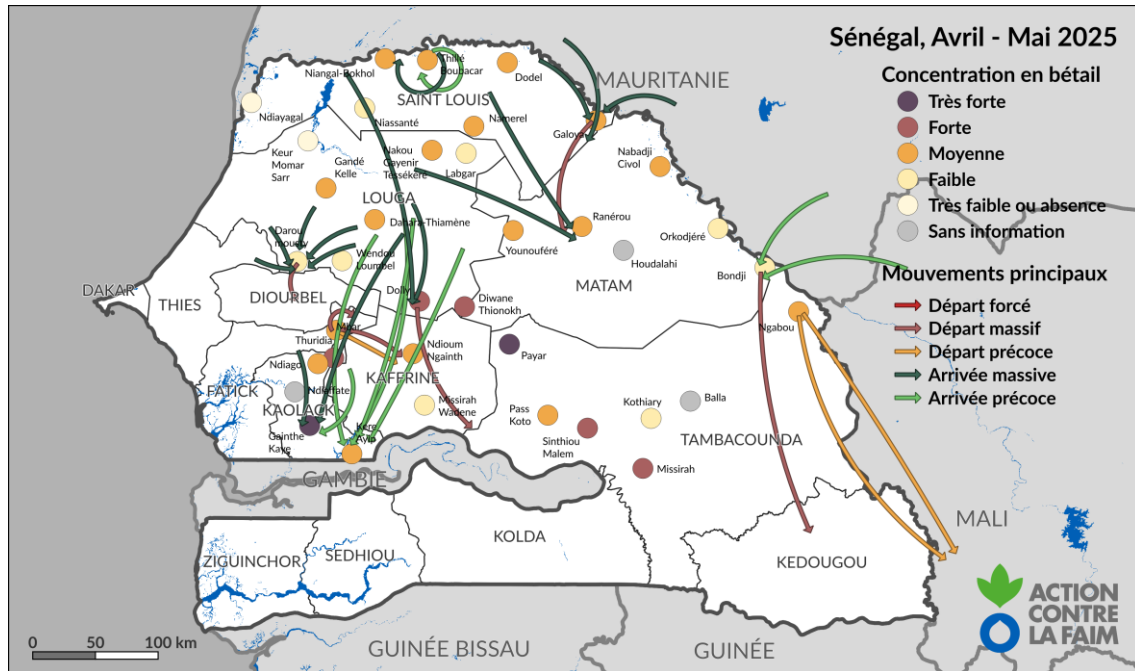


Figure 1 - Concentration et mouvements de bétail sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

RESSOURCES EN PATURAGE

À la fin du mois de mai 2025, la fraction de couverture végétale moyenne au Sénégal s'élevait à 57 %, avec un net gradient nord-sud (Figure 2). Les taux les plus faibles ont été observés dans les régions de Saint-Louis (32 %) et Louga (35 %), tandis que les régions plus centrales, comme Fatick (51 %) et Kaffrine (50 %), affichaient des niveaux de couverture plus élevés.

Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive) et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

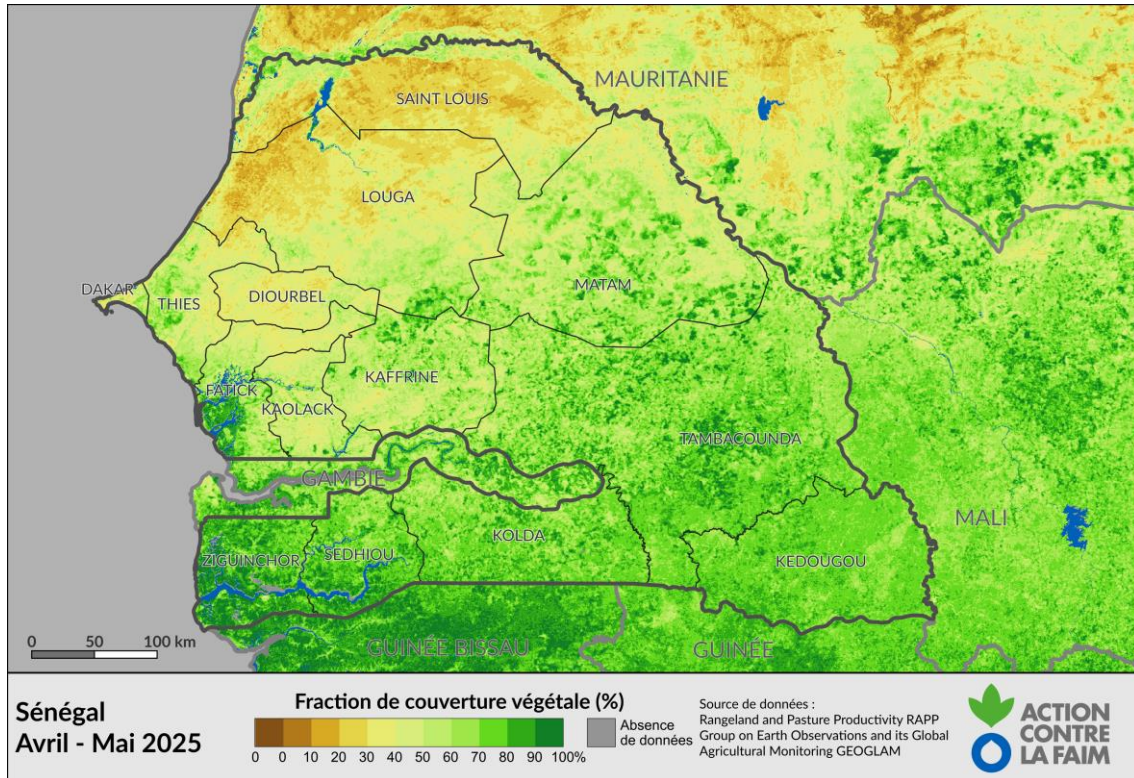


Figure 2 - Fraction de couverture végétale sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

L'anomalie de couverture végétale, exprimée en pourcentage par rapport à la moyenne historique, met en évidence des zones déficitaires principalement localisées dans les régions de Saint-Louis et de Louga (Figure 3), bien que des poches déficitaires soient également observées dans d'autres zones du pays. En effet, les taux actuels de couverture dans ces deux régions sont respectivement de 32 % et 35 %, contre des moyennes historiques de 36 % et 37 % pour la même période. À l'échelle nationale, la situation reste toutefois globalement positive, avec un taux de couverture végétale moyen de 57 %, supérieur à la moyenne historique nationale estimée à 54 %.

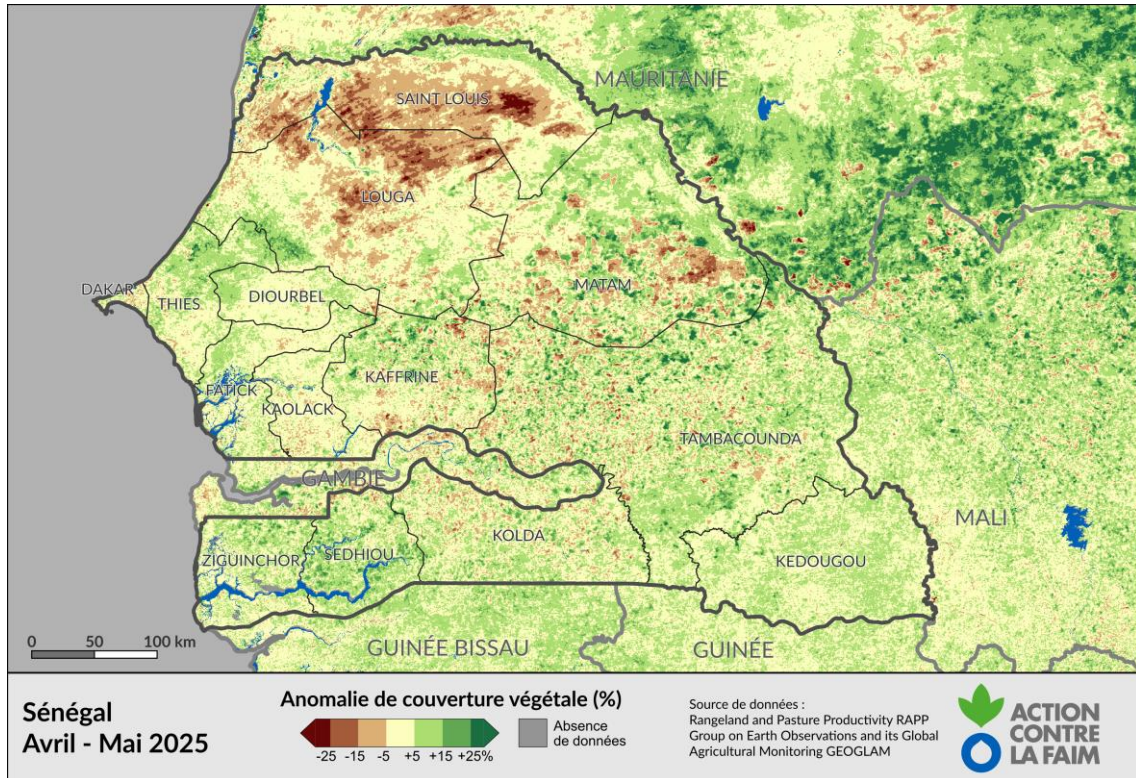


Figure 3 - Anomalie de couverture végétale entre avril et mai 2025 sur le Sénégal

D'après les observations des relais sentinelles, les ressources en pâturages sont globalement insuffisantes dans le nord du pays, tandis qu'elles sont jugées moyennes à suffisantes dans la zone centrale (Figure 4). Des pâturages très suffisants ont été signalés à Gainthe Kaye (Kaolack) et Payar (Tambacounda). À l'inverse, des ressources très insuffisantes ont été rapportés à Keur Momar Sarr (Louga) et à Ndiayagal (Saint-Louis).

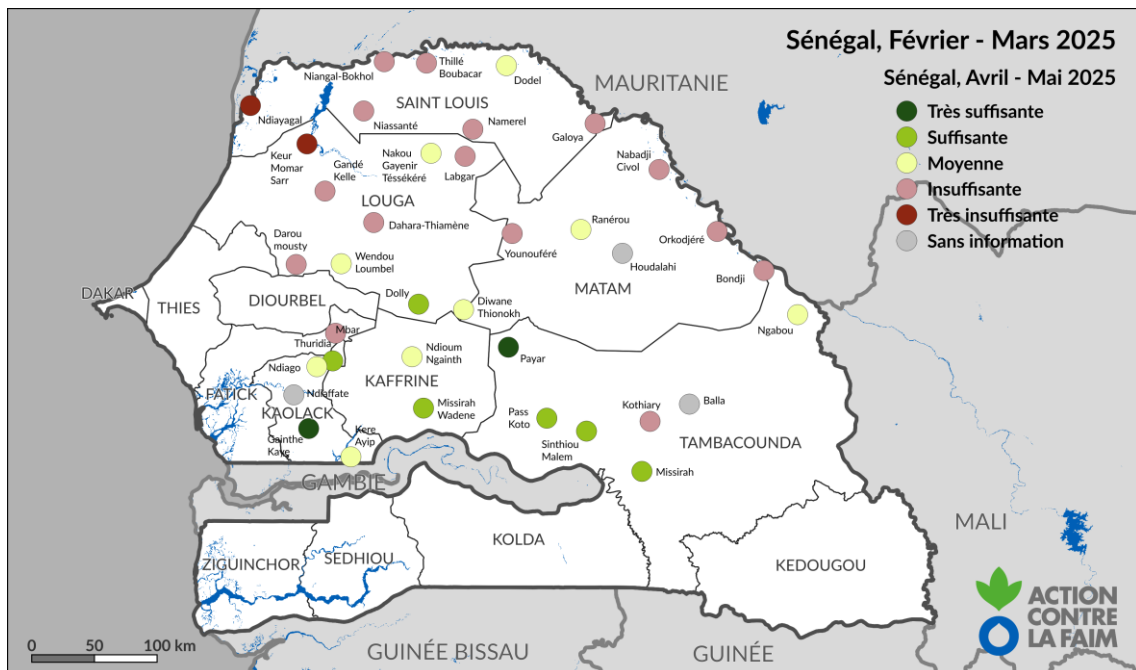


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

RESSOURCES EN EAU

En ce qui concerne l'anomalie de présence d'eau de surface, également exprimée en nombre d'écart-types (σ) par rapport à la moyenne saisonnière, des valeurs négatives (représentées en rouge) sont principalement observées dans les régions de Thiès, Diourbel et Fatick, ainsi que dans les départements de Kébémér et Louga (région de Louga) (voir Figure 5).

À l'inverse, des anomalies positives (en vert et bleu) sont relevées dans les départements de Linguère (Louga), Ranérou et Matam (Matam), ainsi que Saint-Louis et Podor (Saint-Louis). Des valeurs excédentaires sont également signalées dans la majorité des départements des régions de Kaolack, Ziguinchor, Sédhiou et Tambacounda. La situation est plus contrastée dans les régions de Kaffrine, Kolda et Kédougou, où la situation varie selon les départements.

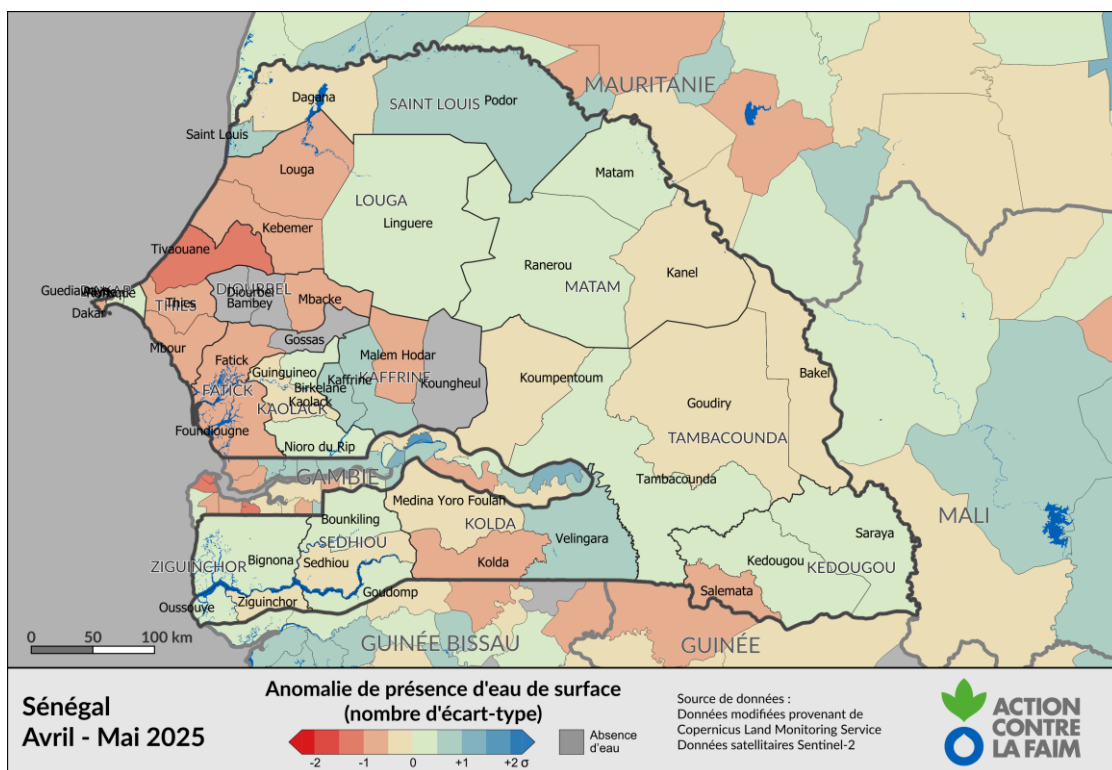


Figure 5 - Anomalie de présence d'eau de surface sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

Selon les observations des relais sentinelles, les ressources en eau demeurent globalement satisfaisantes, allant de moyennes à très suffisantes (Figure 6). Seules deux zones d'insuffisance ont été signalée, à Galoya (Saint-Louis) et Bondji (Tambacounda).

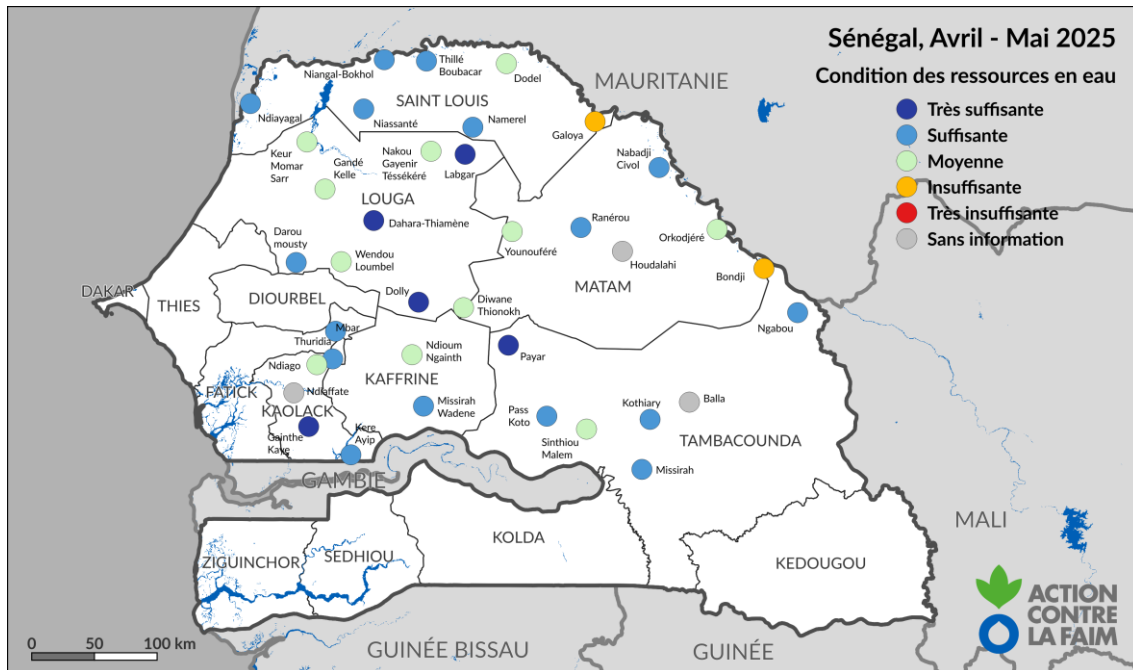


Figure 6 - Situation des ressources en eau enregistrée sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

Concernant les sources d’approvisionnement en eau pour le bétail, les forages constituent la principale source utilisée par les éleveurs (Figure 7). L’utilisation des fleuves et lacs reste significative dans les localités situées le long du fleuve Sénégal. En revanche, les mares et puits ne sont mentionnés que dans deux localités, Orkadiéré (Matam) et Ngabou (Tambacounda) respectivement.

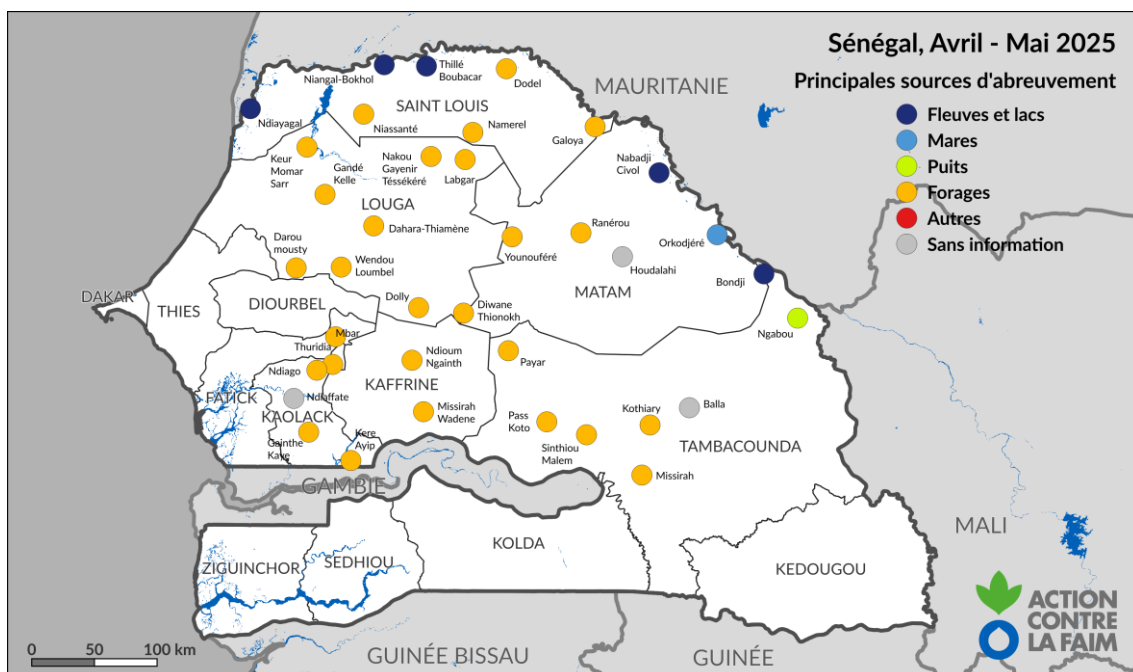


Figure 7 - Principales sources d’abreuvement utilisées sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

FEUX DE BROUSSE

Au cours des mois d'avril et de mai 2025, des feux de brousse ont été principalement observés dans la partie centrale du pays (Figure 8). Dans la région de Kafrine, un feu de très grande ampleur a été signalé à Ndioum Ngainth, ainsi qu'un feu de grande taille à Missirah Wadéne. Un grand feu a également été rapporté à Dolly, dans la région de Louga. Dans la région de Tambacounda, deux grands feux ont été enregistrés à Sinthiou Malème et Payar, ainsi qu'un petit feu à Pass Koto. Enfin, un petit feu a été observé à Mbar, dans la région de Fatick.

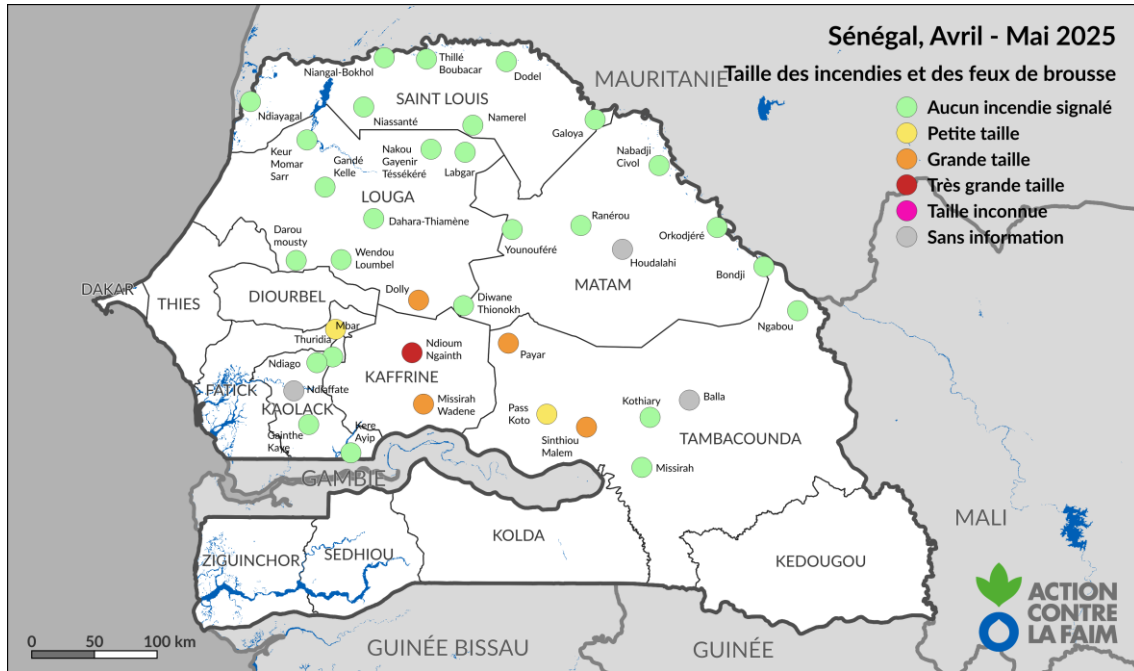


Figure 8 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTE DES ANIMAUX

L'embonpoint des petits ruminants est globalement jugé passable à bon (Figure 9). Toutefois, un embonpoint médiocre est rapporté dans plusieurs zones au niveau des régions de Louga (Wendou Loumbel et Darou Mousty) et de Saint-Louis (Dodel et Niassanté). La situation des gros ruminants est comparable, avec un embonpoint également passable à bon dans l'ensemble, mais des zones de où il a été apprécié comme étant médiocre ont également été signalées (Figure 10). Deux zones avec embonpoint critiques ont été rapportées, à Nakou Gayenir Téssékéré (région de Louga) et Ndiayagal (région de Saint-Louis).

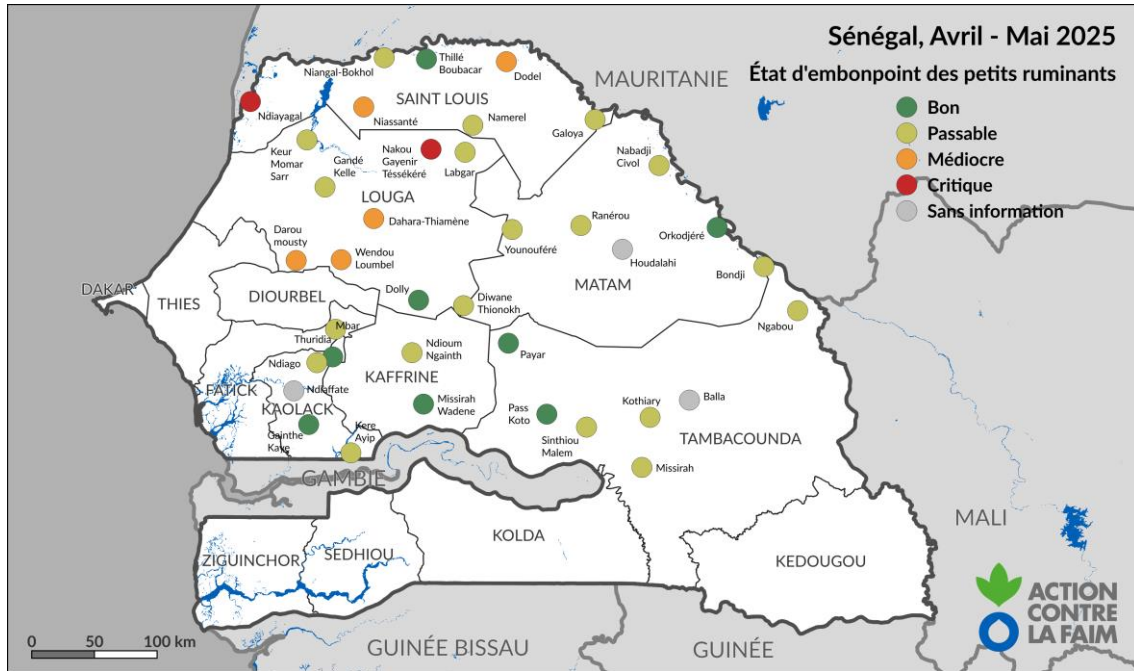


Figure 9 – État d'embonpoint des petits ruminants enregistré sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

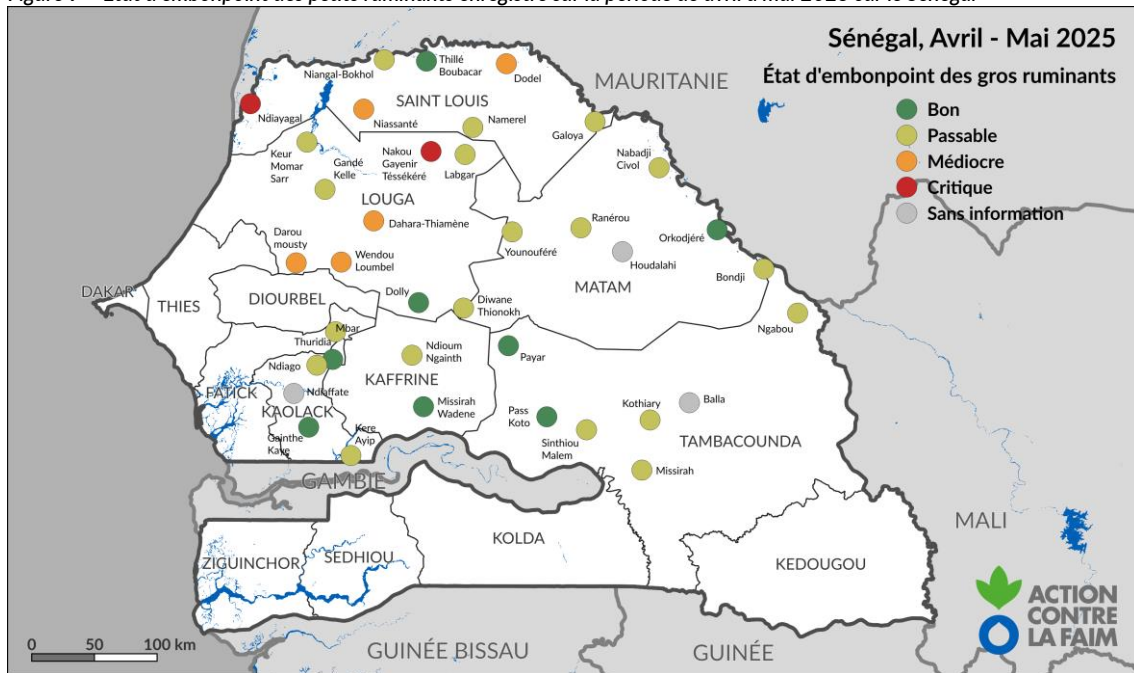


Figure 10 – État d'embonpoint des gros ruminants enregistré sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

Au cours des mois d'avril et mai 2025, seuls quelques cas de maladies animales ont été signalés (Figure 11). Des atteintes pulmonaires accompagnées d'écoulements nasaux et d'amaigrissement du bétail ont été observées à Ranérou (Matam), ainsi que des atteinte pulmonaires à Galoya (Saint-Louis). Des cas de distomatose ont été rapportés chez les bovins, ovins et caprins à Ndiayagal (Saint-Louis). Par ailleurs, des cas de peste des petits ruminants, touchant particulièrement les chèvres, ont été signalés à Kothiary (Tambacounda).

Par ailleurs, des cas de mortalité du bétail liés à des maladies ont été rapportés à Galoya (Saint-Louis) et à Kothiary (Tambacounda) (Figure 12). Des morts dus à des accidents ont également été signalés à Missirah Wadéne, dans la région de Kaffrine.

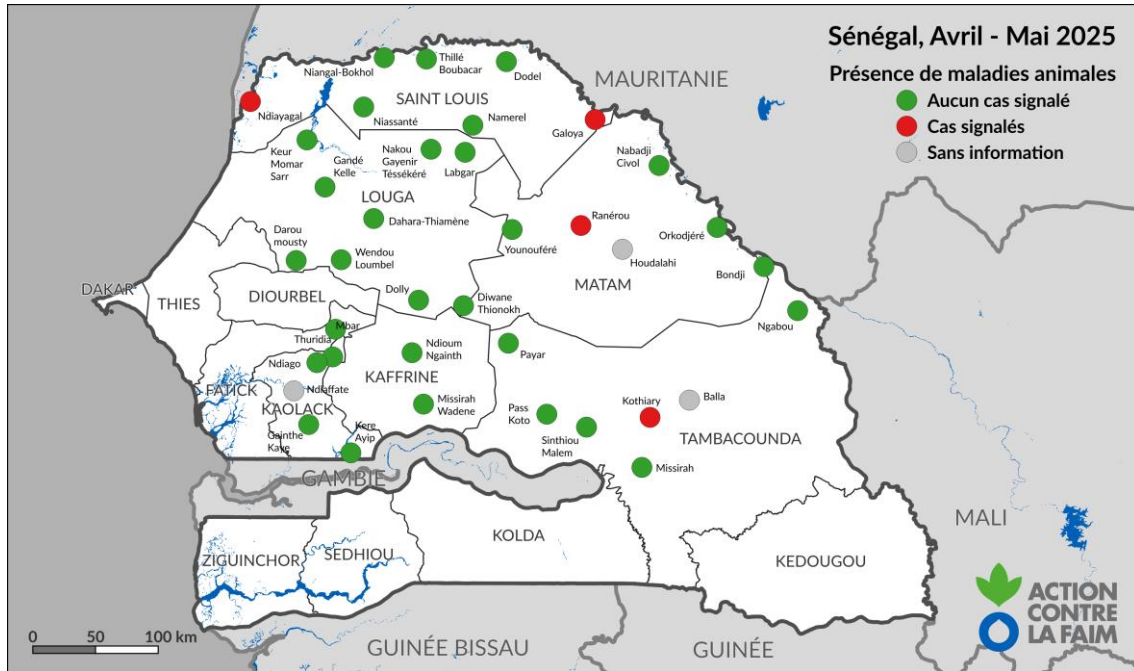


Figure 11 - Présence signalée de maladies animales sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

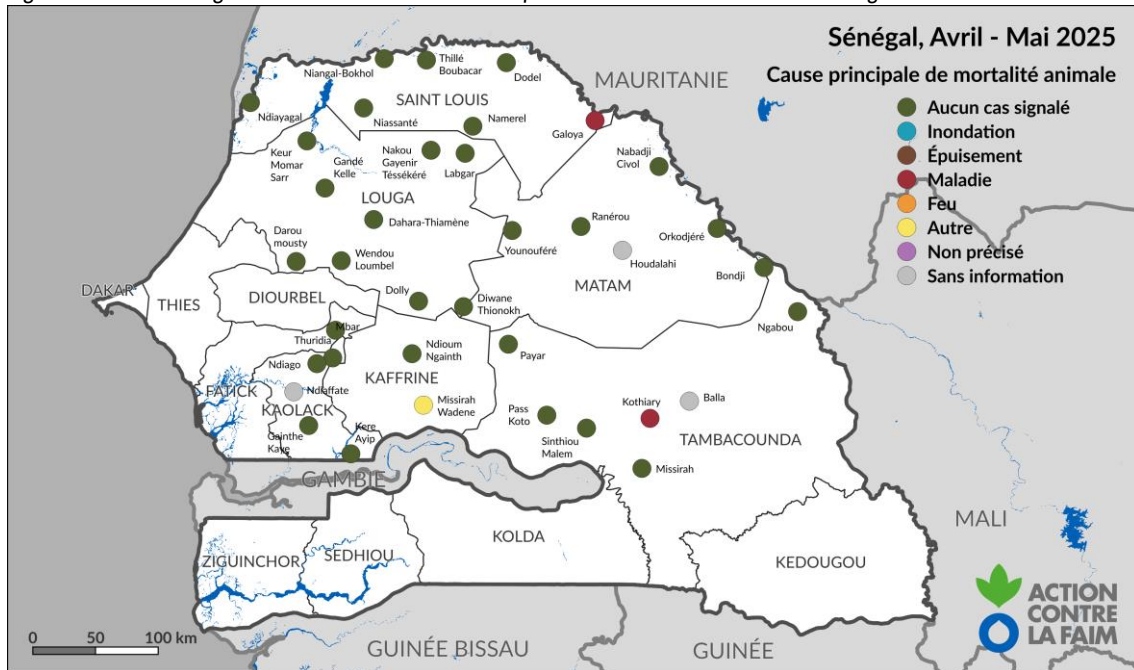


Figure 12 - Causes principales de mortalité animale rapportées sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSECURITE

Un nombre important de vols de bétail est à nouveau à déplorer, avec toutes les régions suivies concernées (Figure 13).

Des vols particulièrement importants sont signalés au niveau de la région de Louga. À Darou Mousty, près de 80 petits ruminants et 8 bœufs ont été volés, tandis qu'à Wendou Loubel, c'est environ 60 moutons et 6 ovins qui sont déclarés manquants. À Dahara-Thiamène, 13 moutons ont également été dérobés.

Dans la région de Tambacounda, les cas signalés sont également préoccupants. A Bondji, une quarantaine d'ovins et une vingtaine de bovins ont été volés tandis que à Ngabou, le vol de 15 vaches a été déclaré. A Payar, un nombre non précisé de petits ruminants a été dérobé ainsi que quelques chèvres et moutons à Missirah.

Au niveau de Saint-Louis, les vols ont été signalés à Galoya (environ 20 animaux), à Niangal-Bokhol (plusieurs petits vols de caprins et bovins), ainsi qu'à Thilé Boubacar (quelques bovins).

Le centre du pays n'est pas épargné, et on déplore le vol de 27 moutons et 20 vaches à Ndioum Ngainth (Kaffrine), de 10 moutons à Mbar (Fatick), et 10 chèvres et 10 moutons à Keur Ayip (Kaolack), ainsi qu'un vol d'importance non précisé à Gainthe Kaye (Kaolack).

Enfin, dans la région de Matam, 5 moutons ont été signalés volés à Orkadiéré, et un nombre non renseigné de petits ruminants à Ranéro.

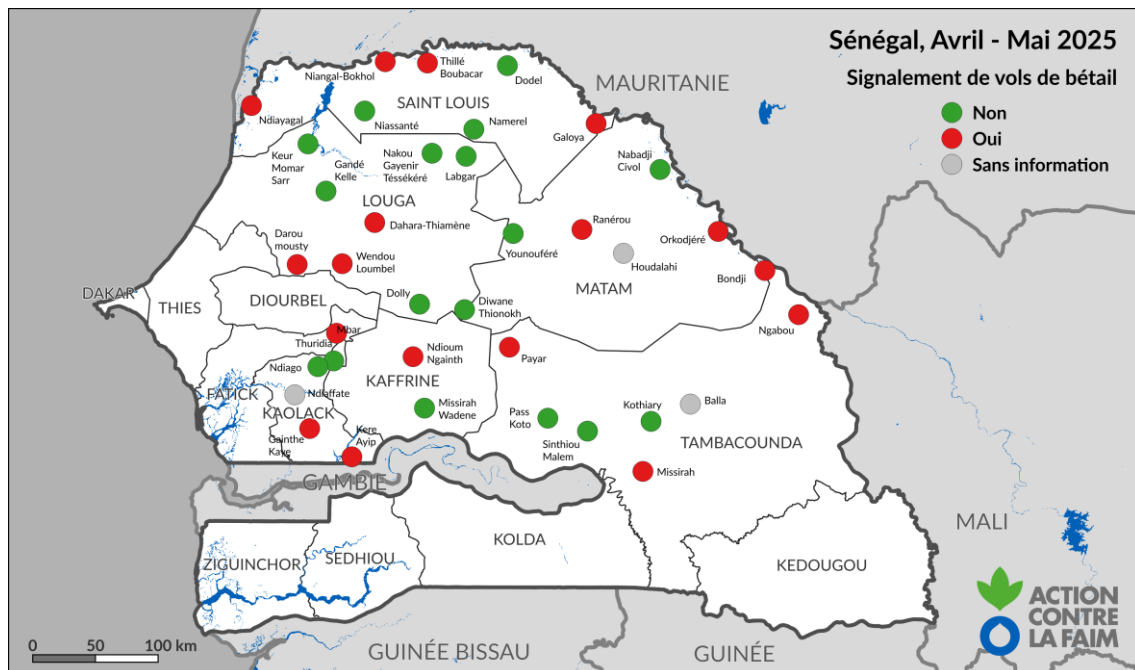


Figure 13 - Vols de bétail rapportés sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

Par ailleurs, des conflits entre agriculteurs et éleveurs ont à nouveau été signalés dans les régions de Kaffrine (Ndioum Ngainth) et Kaolack (Gainthe Kaye).

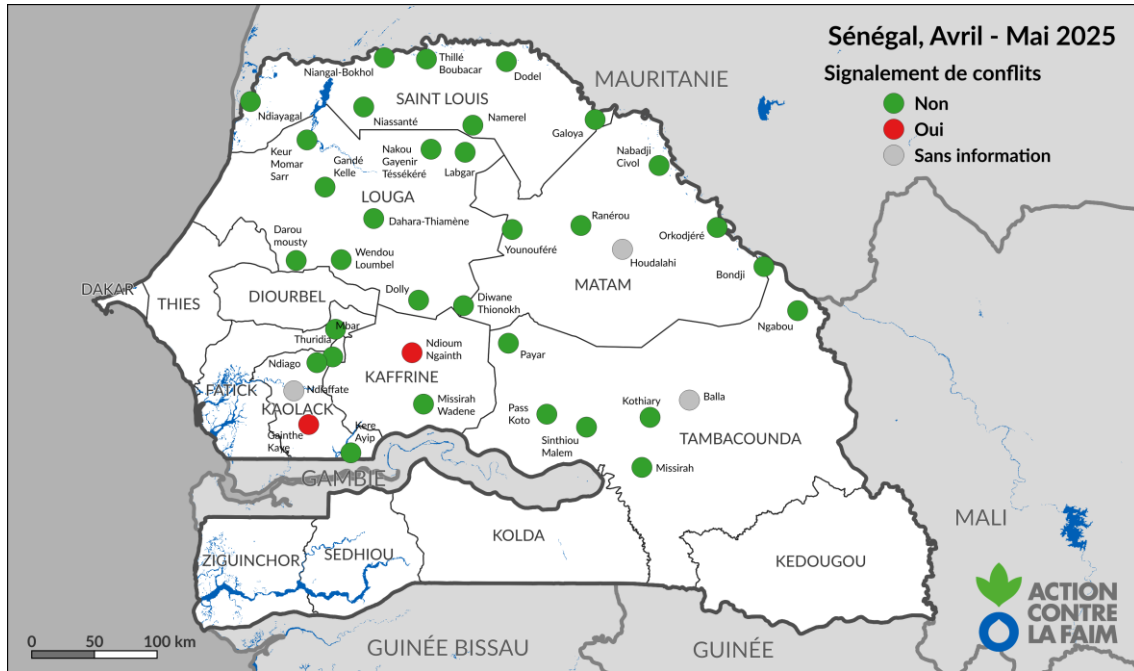


Figure 14 - Conflits rapportés sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

ACCES AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITÉ D'ALIMENT POUR BÉTAIL

Au cours de cette période, les marchés sont restés ouverts et accessibles sur l'ensemble du territoire, comme lors des périodes précédentes (Figure 15).

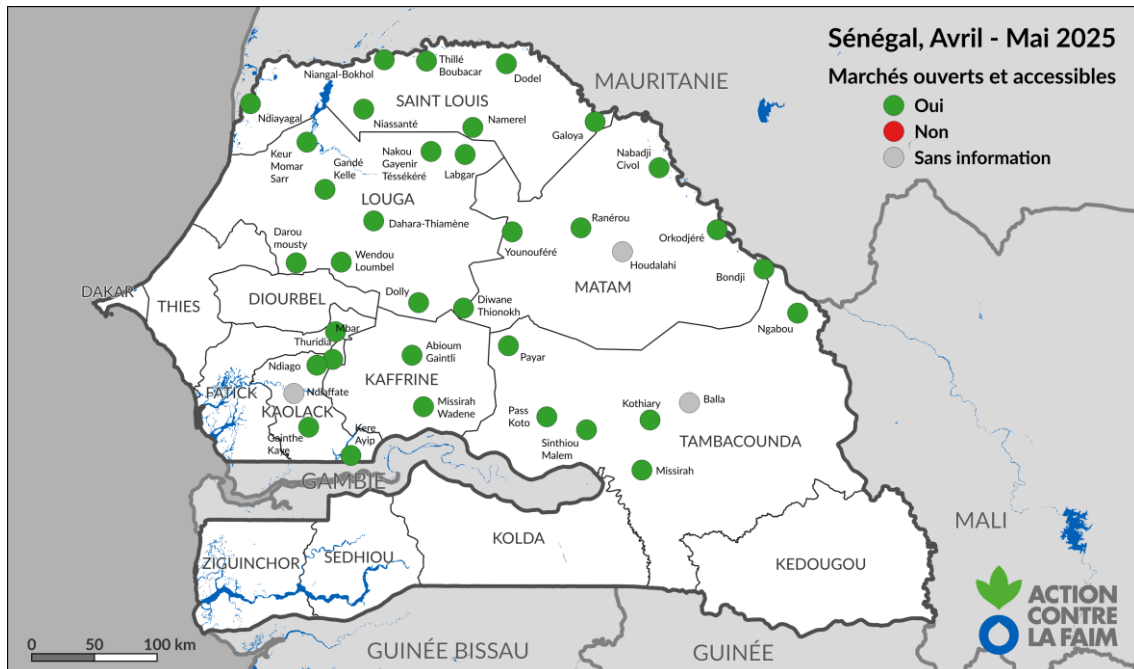


Figure 15 - Marchés ouverts et accessibles sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

Seuls huit sites sentinelles ont rapporté avoir bénéficié d'un appui au secteur pastoral (Figure 16). Ces appuis concernaient principalement des campagnes de vaccination, et, dans quelques cas, la distribution d'aliments pour le bétail.

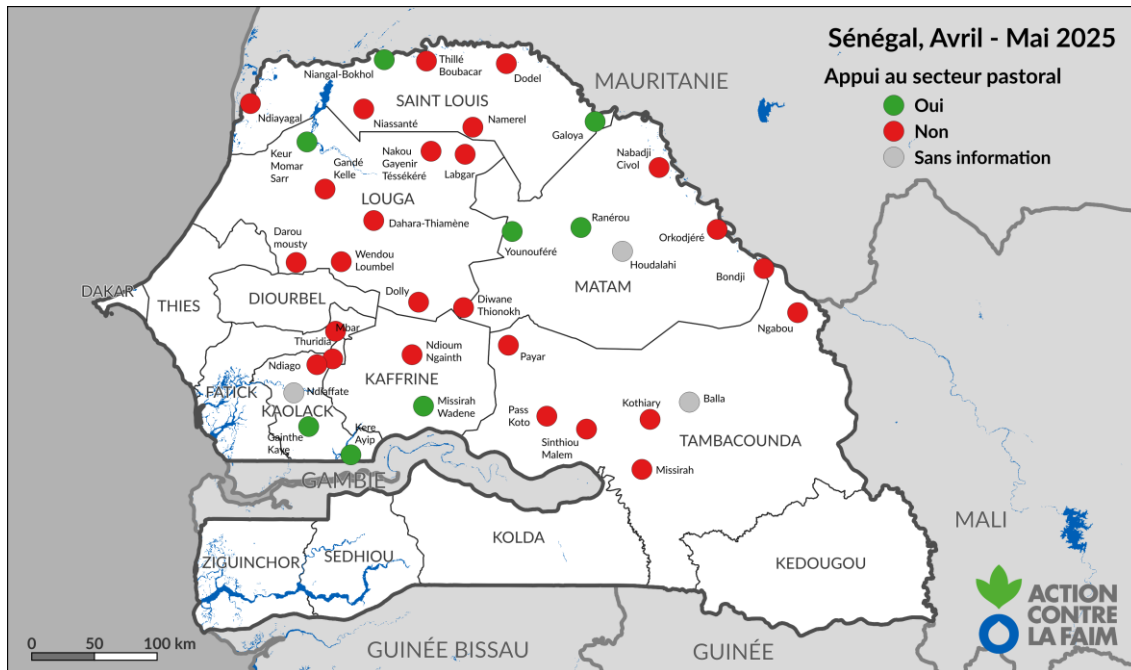


Figure 16 - Zones d'appui au secteur pastoral sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

Au cours des mois d'avril et mai 2025, des pénuries d'aliments pour le bétail ont été signalées dans six localités (Figure 17). Deux d'entre elles se situent dans la région de Kaolack (Keur Ayip et Gainthe Kaye). Les autres cas de pénurie ont été signalés au niveau de Mbar (Fatick), Gandé Kelle (Louga), Galoya (Saint-Louis) et Kothiary (Tambacounda).

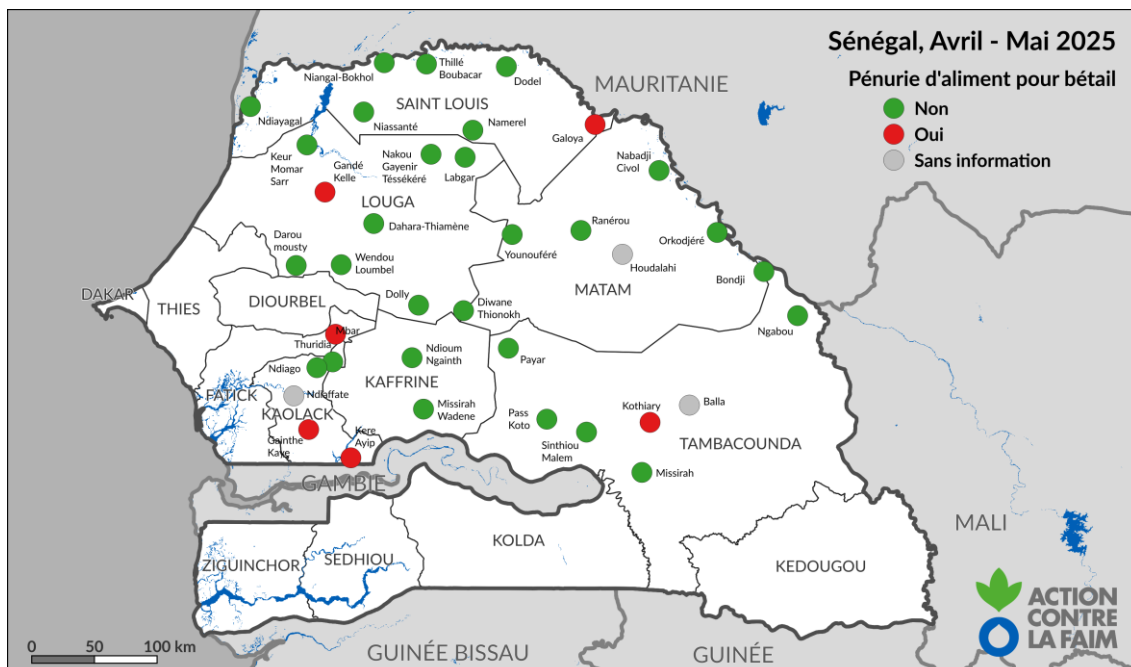


Figure 17 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée sur la période de avril à mai 2025 sur le Sénégal

PRIX DES MARCHES

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés sur la période d'avril à mai 2025 au Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle	
			Mâle 6 mois - 1 an	Femelle	Mâle 1 an - 2 ans	Femelle	Mâle 5 ans - 6 ans	Femelle					Riz	Mil
			FCFA/tête				FCFA/kg					kg/tête		
Fatick	Gossas	Mbar	45 000	30 000	77 500	47 500			400	225		250		
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	40 000	30 000	90 000		350 000	300 000	500	175	200	300	700	2 000
	Malem Hodar	Ndioum Ngainth	37 500	32 500	62 500		600 000		450	300	250	300	1 333	2 000
Kaolack	Ginguinéo	Ndiago	35 000	30 000	100 000	50 000	600 000	350 000	300	250		300	2 000	2 400
	Guinguineo	Thuridia	35 000	20 000	80 000	55 000	350 000	190 000	375	250	300	375	933	1 400
	Nioro du Rip	Gainthe Kaye	35 000		70 000			300 000	450	250	400	300		
		Kere Ayip	35 000						450	350	400	300		
Louga	Kébémér	Darou Mousty	20 000	17 500	90 000	50 000	400 000	350 000	350	250	300	300	1 143	1 600
	Linguère	Dahara-Thiamène	42 000	32 000	95 000	50 000	450 000	325 000	400	300		300	1 125	1 500
		Diwane Thionokh	37 500	30 250	60 000	40 000	297 500	255 000	400	230	300	363	744	1 293
		Dolly	35 000	28 000	85 000	55 000			400	283		275		
		Labgar	20 000	20 000	110 000	40 000		280 000	450	300	300	250		
		Nakou G. Tèssékéré	50 000	35 000	102 500	65 000	500 000	435 000	425	300		213	1 176	1 667
		Wendou Lumbel	33 500	27 250	77 000	65 000	605 000	325 000	400	300	325	300	1 513	2 017
Louga	Gandé Kelle	38 500	40 000	105 000	72 500	500 000		400	325		400	1 250	1 538	
	Keur Momar Sarr	40 000	35 000	70 000	45 000	500 000	350 000	500	350	350	300	1 000	1 429	
Matam	Kanel	Orkodjéré	45 000	30 000	90 000	45 000	350 000	250 000	450	300	300	300	778	1 167
	Matam	Nabadji Civol	35 000	25 000	90 000	60 000	500 000	300 000	450	400	500	250	1 111	1 250
	Ranerou	Ranérrou Commune	40 000	30 000	85 000	57 500	500 000	350 000	400	350	350	300	1 250	1 429
		Younouféré	28 000	30 000	95 000	40 000	600 000	350 000	400	350	400	350	1 500	1 714
	Dagana	Ndiayagal (Diama)	35 000	30 000	45 000	40 000	400 000	350 000	400	500		300	1 000	800
Saint-Louis	Dagana	Niangal-Bokhol	40 000	30 000	90 000		500 000	350 000	350	600		350	1 429	833
		Niassanté	35 000	31 000	90 000		400 000	335 000	350	450	500	250	1 143	889
	Dodel	40 000	35 000	65 000	50 000	450 000	250 000	350	300	400	200	1 286	1 500	
	Podor	Galoya	35 000	25 000	85 000	35 000	450 000	275 000	450	400	500	300	1 000	1 125
		Namerel	32 000	29 000	100 000	43 000	600 000	320 000	400	450	450	300	1 500	1 333
Tamba	Bakel	Thillé Boubacar	45 000	35 000	95 000	40 000	600 000	425 000	375	400	600	300	1 600	1 500
		Bondji	38 000	35 000	70 000	45 000	335 000	245 000	375	400	250	350	893	838
	Goudiry	Ngabou	30 000	22 500	55 000	30 000	300 000	200 000	400	300	350	300	750	1 000
		Kothiary	35 000	28 750	70 000	35 000	387 500	287 500	400	200	250	300	969	1 938
	Koumpentoum	Pass Koto	35 000	25 000	68 000	37 000	285 000	185 000	350	200	250	300	814	1 425
		Payar	45 500	32 000	95 000	41 500	302 500	240 000	375	170	200	300	807	1 779
Tamba	Balla													
	Tamba	Missirah	60 000	50 000	95 000	60 000	410 000	250 000	400	300	300	300	1 025	1 367
Sinthiou Malem		50 000	35 000	130 000	60 000	500 000	360 000	450	180	190	275	1 111	2 778	

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par les relais sentinelles.

Le prix moyen du caprin mâle est en légère diminution (-3%) par rapport à la période précédente (février à mars 2025), passant de 38 538 à 37 500 FCFA (Tableau 2). Cette tendance à la baisse se retrouve au niveau de la plupart des régions, à l'exception de la région de Fatick, où une hausse de 6 % des prix est observée, élevant le prix du caprin mâle à 45 000 FCFA par tête.

Concernant les caprins femelles, la moyenne nationale enregistre une diminution de 4 %, passant de 31 453 FCFA à 30 180 FCFA (Tableau 3). Les prix les plus élevés sont relevés dans la région de Tambacounda, atteignant 32 607 FCFA.

Comparativement à la moyenne saisonnière, les prix des caprins mâles et femelles restent toutefois en nette hausse, avec des augmentations respectives de 14 % et 12 %.

Tableau 2 - Évolution du prix moyen du caprin mâle par région en FCFA/tête

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	45 000	42 500	+6		
Kaffrine	38 750	40 000	-3	32 000	+21
Kaolack	35 000	35 000	0	45 000	-22
Louga	35 167	35 944	-2	30 196	+16
Matam	37 000	38 500	-4	35 300	+5
Saint-Louis	37 429	38 500	-3	31 281	+20
Tamba	41 929	43 536	-4	35 566	+18
Sénégal	37 500	38 538	-3	32 878	+14

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 3 - Évolution du prix moyen du caprin femelle par région en FCFA/tête

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	30 000				
Kaffrine	31 250	32 500	-4	24 500	+28
Kaolack	26 667	28 333	-6	32 500	-18
Louga	29 444	31 944	-8	25 627	+15
Matam	28 750	28 625	+0	24 525	+17
Saint-Louis	30 714	32 786	-6	27 961	+10
Tamba	32 607	32 143	+1	28 905	+13
Sénégal	30 180	31 453	-4	26 917	+12

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix des ovins mâles au niveau national connaît une augmentation de 5% par rapport à la période précédente (Tableau 4). Concernant la moyenne quinquennale, on observe une augmentation de 15%. De fortes augmentations ont été rapportées au niveau de Kaffrine (+15%), Saint-Louis (+13%) et Fatick (+11%). Les prix les plus élevés sont enregistrés dans la région de Matam, atteignant 90 000 FCFA par tête, tandis que les plus bas sont observés à Kaffrine, avec un prix moyen de 76 250 FCFA.

En ce qui concerne les ovins femelles, le prix moyen national a diminué de 4 %, passant de 50 394 FCFA à 48 446 FCFA, avec de fortes variations selon les régions. À Saint-Louis, une baisse significative de 17 % a été enregistrée, alors qu'une nette augmentation est observée à Fatick (+12 %). Les prix les plus élevés ont été relevés dans la région de Louga, avec une moyenne de 53 611 FCFA. Comparativement à la moyenne quinquennale, le prix des ovins femelles est en hausse de 9 %.

Tableau 4 - Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	77 500	70 000	+11		
Kaffrine	76 250	66 250	+15	85 500	-11
Kaolack	87 500	94 167	-7	80 000	+9
Louga	88 278	82 500	+7	76 695	+15
Matam	90 000	82 500	+9	78 375	+15
Saint-Louis	81 429	71 929	+13	67 743	+20
Tamba	83 286	84 125	-1	71 768	+16
Sénégal	85 152	80 727	+5	73 882	+15

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 5 - Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	47 500	42 500	+12		
Kaffrine		53 750		53 250	
Kaolack	51 667	55 000	-6	51 667	0
Louga	53 611	52 556	+2	43 686	+23
Matam	50 625	50 750	-0	43 125	+17
Saint-Louis	41 600	50 214	-17	46 929	-11
Tamba	44 071	45 375	-3	41 155	+7
Sénégal	48 446	50 394	-4	44 302	+9

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Enfin, le prix du bovin mâle a enregistré une hausse marquée par rapport à la période précédente, passant de 425 000 FCFA à 475 000 FCFA, soit une augmentation de 12 % (Tableau 6). La région de Louga affiche les prix les plus élevés, avec une moyenne de 487 500 FCFA par tête. Le prix moyen à l'échelle du pays est également en nette progression par rapport à la moyenne quinquennale, avec une hausse de 26 %, et atteignant plus de 65 % dans la région de Louga.

En revanche, le prix du bovin femelle est en recul de 5 % par rapport à la période précédente (voir Tableau 7), avec une baisse particulièrement marquée à Kaffrine, où le prix est passé de 350 000 FCFA à 300 000 FCFA. Toutefois, en comparaison à la moyenne quinquennale, les prix restent globalement en hausse, avec une augmentation de 25 % à l'échelle nationale.

Tableau 6 - Évolution du prix moyen du bovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	475 000	425 000	+12	377 500	+26
Kaffrine	483 333	461 667	+5	366 667	+32
Kaolack	464 643	477 143	-3	395 632	+17
Louga	487 500	450 000	+8	294 625	+65
Matam	485 714	494 286	-2	365 355	+33
Saint-Louis	360 000	384 000	-6	313 879	+15
Tamba	450 750	448 613	+0	349 184	+29
Sénégal	475 000	425 000	+12	377 500	+26

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 7 - Évolution du prix moyen du bovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick		350 000			
Kaffrine	300 000	350 000	-14	312 500	-4
Kaolack	285 000	301 667	-6	250 000	+14
Louga	331 429	347 500	-5	280 504	+18
Matam	312 500	317 500	-2	188 200	+66
Saint-Louis	329 286	330 000	-0	241 752	+36
Tamba	252 500	268 929	-6	221 371	+14
Sénégal	302 750	317 661	-5	242 052	+25

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du kilogramme de riz est en légère diminution par rapport à la période précédente (Tableau 8). Toutefois, il enregistre une hausse de 16 % par rapport à la moyenne saisonnière. Avec un prix moyen national de 402 FCFA/kg, le riz reste la céréale la plus coûteuse, en comparaison avec le mil et le sorgho. Les prix les plus élevés sont observés dans la région de Kaffrine, où le kilogramme de riz atteint 475 FCFA.

Tableau 8 - Évolution du prix moyen du riz par région en FCFA/kg

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/kg)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	400	410	-2		
Kaffrine	475	488	-3	345	+38
Kaolack	369	400	-8	425	-13
Louga	414	428	-3	361	+15
Matam	425	450	-6	344	+24
Saint-Louis	382	418	-9	336	+14
Tamba	393	411	-4	342	+15
Sénégal	402	425	-5	347	+16

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En ce qui concerne le mil, les prix restent relativement stables par rapport à la période précédente et affichent une légère baisse par rapport à la moyenne quinquennale (Tableau 9). Toutefois, une forte variabilité interrégionale est observée, avec des prix allant de 225 FCFA/kg dans les régions de Fatick et Kaffrine à 443 FCFA/kg à Saint-Louis.

Tableau 9 - Évolution du prix moyen du mil par région en FCFA/kg

Région	Avril - Mai 2025 (FCFA/kg)	Fév. - Mars 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avril - Mai 2020-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	225	225	0		
Kaffrine	238	225	+6	281	-15
Kaolack	231	244	-5	294	-21
Louga	293	279	+5	342	-14
Matam	350	344	+2	309	+13
Saint-Louis	443	443	0	387	+14
Tamba	250	258	-3	285	-12
Sénégal	312	310	+1	329	-5

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du sorgho a enregistré une baisse de 5 % par rapport à la période précédente (Tableau 10). Les prix les plus élevés sont observés dans la région de Tambacounda, atteignant 490 FCFA/kg, tandis que les niveaux les plus bas sont relevés à Kaolack, à 225 FCFA/kg, malgré une hausse de 13 % dans cette région. En comparaison à la moyenne quinquennale, le prix du sorgho affiche une diminution significative de 25 %.

Tableau 10 - Évolution du prix moyen du sorgho par région en FCFA/kg

Région	Avril – Mai 2025 (FCFA/kg)	Fév. – Mars 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avril – Mai 2020-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaolack	225	200	+13	275	-18
Louga	333	333	0	333	0
Matam	315	305	+3	385	-18
Saint-Louis	388	381	+2	381	+2
Tamba	490	496	-1	480	+2
Sénégal	256	268	-5	341	-25

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Enfin, en ce qui concerne l'aliment pour bétail, le prix moyen national a légèrement augmenté de 4 % par rapport à la période précédente (Tableau 11). On observe cependant une baisse importante des prix dans la région de Fatick, avec une diminution de 17 %. Comparativement à la moyenne quinquennale, le prix moyen connaît une hausse de 8 %.

Tableau 11 - Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région en FCFA/kg

Région	Avril – Mai 2025 (FCFA/kg)	Fév. – Mars 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avril – Mai 2020-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	250	300	-17		
Kaffrine	300	300	0	270	+11
Kaolack	344	331	+4	356	-4
Louga	300	276	+9	280	+7
Matam	300	300	0	283	+6
Saint-Louis	286	271	+5	271	+6
Tamba	304	296	+2	286	+6
Sénégal	303	290	+4	281	+8

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

CONCLUSION

Au cours des mois d'avril et de mai 2025, les mouvements de transhumance ont continué à suivre une dynamique nord-sud, avec des arrivées depuis la Mauritanie et des départs vers le Mali, reflétant les trajectoires habituelles des troupeaux. Les concentrations de bétail sont faibles dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam, tandis que des densités fortes à très fortes sont observées dans les zones centrales, notamment à Kaolack, dans le sud de Louga et à l'ouest de Tambacounda.

La couverture végétale moyenne nationale reste globalement satisfaisante, malgré des déficits localisés dans les régions du nord, notamment à Saint-Louis et Louga. Cependant, d'après les relais sentinelles, les ressources en pâturages sont jugées insuffisantes dans plusieurs localités du nord, avec des poches de très forte insuffisance à Keur Momar Sarr (Louga) et Ndiayagal (Saint-Louis).

L'embonpoint des petits et gros ruminants est globalement passable à bon, bien que des zones médiocres à critiques persistent. Les ressources en eau, principalement issues de forages, sont globalement satisfaisantes. L'utilisation des lacs et rivières reste importante dans les zones riveraines du fleuve Sénégal.

Les feux de brousse, bien que moins nombreux que lors des mois précédents, demeurent une problématique importante, touchant principalement le centre du pays.

Sur le plan de la santé animale, peu de cas de maladies ont été signalés, même si certaines mortalités associées aux maladies ont été observées localement. Par ailleurs, le phénomène récurrent des vols de bétail affecte toutes les régions, avec des pertes significatives dans plusieurs zones clés. Les appuis au secteur pastoral, notamment les campagnes de vaccination, ont été relativement limités comparés aux périodes précédentes.

Sur le plan des marchés, les prix des principaux animaux d'élevage (caprins, ovins, bovins) montrent des tendances variables : légère baisse pour certains (caprins, ovins femelles, bovins femelles) et hausses notables pour d'autres (bovins mâles, ovins mâles), souvent avec des variations régionales marquées. Les prix des céréales alimentaires connaissent également des fluctuations, avec une baisse du prix du riz et du sorgho par rapport à la période précédente, mais une hausse importante du prix du riz par rapport à la moyenne quinquennale.

Ces données traduisent un contexte globalement stable mais marqué par des vulnérabilités régionales, notamment en termes d'accès aux ressources pastorales et de sécurité des troupeaux, qui nécessitent une attention soutenue.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Perspectives sur la situation à venir :

- Poursuite des mouvements de transhumance vers le centre et le sud (Saloum, Sénégal Oriental et Haute Casamance) où les concentrations seront plus importantes
- Réduction des ressources fourragères au nord de début de régénération sur la partie sud avec l'installation de l'hivernage
- Détérioration de l'état d'embonpoint des animaux
- Hausse des prix des ovins mâles
- Probable hausse du prix de l'aliment de bétail et des pénuries localisées dans les zones de fortes concentrations

Recommandation pour les éleveurs, les organisations pastorales, les services vétérinaires, les services étatiques, les acteurs de la société civile, et les organisations humanitaires :

- Renforcer les capacités des comités d'accueil de transhumants sur la gestion des conflits et la cohésion sociale
- Sensibiliser les éleveurs sur la transhumance en générale et le respect des couloirs de transhumance en particulier
- Sensibiliser les éleveurs sur la lutte contre les feux de brousse en ouvrant des pares-feux dans les zones de pâturage
- Réhabiliter les infrastructures pastorales non fonctionnels au niveau des zones agropastorale

- Sensibiliser les communautés sur le respect des mesures de prophylaxie
- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontaliers mais également dans les zones de forte concentration du bétail
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations
- Former les communautés à la médiation et à la résolution des conflits
- Redynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de brousse et leur doter de matériel
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes telles que Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou
- Appuyer et accompagner les comités locaux de la transhumance pour une campagne de transhumance réussie
- Orienter les éleveurs vers des zones pastorales bien fournies et accessibles.

INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- www.sigsahel.info pour l'accès aux bulletins
- www.geosahel.info pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – isobalde@sn.acfspain.org
- STOCKART Alice (ACF-Sénégal) – astockart@sn.acfspain.org
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – cadiallo@wa.acfspain.org
- LAVAUD Eve-Marie (ACF-ROWCA) – elavaud@wa.acfspain.org
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – erfillol@wa.acfspain.org

PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

